Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260306-2026_03_06-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

2026 – 03 - 06

SEANCE DU 6 MARS 2026

Date de convocation : 27/02/2026
Nombre de Conseillers : 10 **Pour : 7**
Présents : 7 **Contre : 0**
Votants : 7 **Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt-six,
le six février à 18h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Anthony KEREVEUR

Absent(e)s excusé(e): Victoire LANI, Michel EDY, Edward POUILLET
Secrétaire de séance : Willy BIGOT

Délibération n°2026-03-06-Taux d'imposition 2026

Madame la Maire évoque les taux d'imposition actuels de la commune de Lescouët-Gouarec comme suit et propose de les reconduire pour 2026 :

TH : 9,44 %
TFB : 35,27 % (part communale + part départementale)
TFNB : 44,70 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 et d'appliquer les taux d'imposition comme ci-dessus

La Maire,
Marie-Claude LE TANNO GUEGAN

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/03/2026
De la publication le 10/03/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor